



Une correspondance signée du Ministre d'Etat, Secrétaire General de la Présidence de la République, Ferdinand Ngog Ngoh du 2 septembre dernier, annule les largesses fiscales accordées par le Ministre des Finances Louis Paul Motaze à Amougou Belinga

Il s'agit notamment de l'exonération 8,99 milliards de FCFA et le gel d'un recouvrement de 17,8 milliards de FCFA en faveur des entreprises du consortium de Jean Pierre Amougou Belinga. La Présidence de la République indique que la loi doit être respectée.